
Nom de l'épreuve Longboard Revival 5ème édition

Date: 30 Juillet2023

Lieu: LES SABLES D'OLONNEbase de mer

Autorité OrganisatriceSPORTS NAUTIQUES SABLAIS (SNSablais)

Préambule

.
La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette Règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1

REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B

- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après [le 29 juillet 18H et le jour de l'épreuve.](#)

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'elle est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1
4.1.1 L'épreuve est ouverte aux planches à voile aux flotteurs mesurant entre 3m10 et 3m90, et possédant une dérive escamotable ou non escamotable, et de conception antérieure à l'année 2000.
4.1.2 L'épreuve est ouverte aux planches à voile aux flotteurs Bic 293 pour les catégories benjamins, minimes, et cadets.
4.1.3 Les voiles devront être en dacron, le mono-film ne sera accepté que pour une fenêtre visibilité excepté pour les planches bic 293 qui seront autorisées à naviguer avec leur gréement de série.
4.1.4 Les planches à voile open ne pourront utiliser que des voiles de taille inférieure à 6.5 m2 ou gréement A.

- 4.2** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1** a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur.

- 4.2.2** Pour la planche,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.

4.4 Les planches peuvent s'inscrire en ligne sur <https://sportsnautiquessablais.com/>

4.5 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de planches s'appliquent : *50 planches maximum*

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>Raceboard, Raceboard open, 293</i>	<i>12€</i>

Sont inclus : Les coureurs pourront stationner sur la base de mer la nuit du samedi (dans la limite des places disponibles) au dimanche, participer à la préparation du matériel et à la soirée barbecue du samedi.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les planches *peuvent être tenues* d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice fournira des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

1 chèque de caution sera demandé et restitué en même temps que la restitution du dossard.

7 PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
30 juillet	9h15	10h15

base de mer « Club house »

10h30 : Briefing

11H30 : 1er signal d'avertissement

15h30 : fin des manches

17h00 : Remise des prix

Jours de course :

8

Série	Jours	1 ^{er} signal
293	30 juillet	11h30
RCB	30 juillet	11h30
RCO	30 juillet	11h30

8.1 Nombre de courses :

Maximum 6 courses

8.2 L'heure du signal d'avertissement de la mise à l'eau est prévue à *11h30*.

8.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *15h30*.

CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9

9.1 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

9.2 L'équipement suivant [peut être] contrôlé ou mesuré : [gréements](#)

[DP] **Matériels de sécurité :**

Pour les planches autres que Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

10 L'Annexe à l'AC < [Zone de course - CARTE.pdf](#) > indique l'emplacement des zones de course.

11

LES PARCOURS

11.1 Le parcours à effectuer sera précisé dans les IC

11.2 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)

12 Le système de pénalité sera défini dans les IC.

14 **CLASSEMENT**

1 course validée est nécessaire pour valider la compétition. 1.

14.1 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14.2

14.3 La RCV B8.A8 s'applique.

BATEAUX ACCOMPAGNEURS

14.4 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par <[sans objet](#)>.

14.5 **PLANCHES LOUÉES OU PRÊTÉES**

[DP] [NP] Une planche louée ou prêtée peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 **PROTECTION DES DONNÉES**

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et

ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

18.1 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX
Des trophées seront distribués par classes.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :



SNSablais

125 Place Jean David Nau -- Port Olona --

Face au Ponton A 85100 Les Sables d'Olonne

02.51.21.63.00 / 06.40.10.77.88 sportsnautiquessablais@orange.fr



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Merci à nos partenaires



**les Sables
d'Olonne**
AGGLOMÉRATION



SUPER U
Château-d'Olonne



Marine

L'ASSURANCE EN PLUS FACILE